



Règlement Général sur la Protection des Données

DMST : Dossier Médical de Santé au Travail

DPO : Data Protection Officer / Délégué de la protection des données

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

Préambule

Dans le cadre de notre mission de gestion et de suivi de la santé au travail et en notre qualité de responsable de traitement selon la législation applicable, nous sommes amenés à collecter auprès de vous des données personnelles vous concernant (ex : nom, prénom, adresses, numéro de téléphone...).

Certaines de ces données sont des données à caractère personnel dites « sensibles » au sens de la réglementation en vigueur ([données médicales](#)).

Le présent document a pour objet de vous fournir l'ensemble des informations nécessaires liées aux traitements des données à caractère personnel vous concernant, conformément aux exigences légales applicables en la matière.

Votre dossier médical en santé au travail est transmis entre les médecins du service AST74 Santé au travail interprofessionnel & BTP pour assurer votre suivi.

La confidentialité et sécurité des données

Des mesures de protection des systèmes d'information sont mises en œuvre, adaptées à la nature des données traitées et aux activités d'AST74.

Des mesures de sécurité physiques, logiques et organisationnelles appropriées sont prévues pour garantir la confidentialité des données, et notamment éviter toute destruction, perte, altération, divulgation et tout accès non-autorisé de manière accidentelle ou illicite.

AST74 a notamment mis en place des mesures de gestion des habilitations, de contrôle d'accès et d'authentification forte.

Hébergement des données

Les données sont hébergées chez des hébergeurs de données de santé certifiés (HDS) exclusivement sur le sol français.

Aucune donnée n'est stockée sur les postes de travail, tablettes ou objets connectés.

Vos droits

Conformément au règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD), et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, vous disposez de différents droits, à savoir :

- [Droit d'accès aux données personnelles](#) vous concernant et que nous traitons ;
- [Droit de demander l'effacement des données personnelles](#) vous concernant, que nous conservons, sauf dérogation légale au droit d'effacement ;
- [Droit de faire rectifier les données personnelles](#) inexactes vous concernant et/ou de faire compléter les données personnelles incomplètes ;
- [Droit de demander la limitation du traitement](#) des données personnelles vous concernant à ce qui est strictement nécessaire ;
- [Droit à la portabilité des données personnelles](#) dans un format standard accessible à vous ou à un tiers désigné par vous ;
- [Droit d'opposition au traitement](#) des données personnelles pour des raisons tenant à votre situation particulière, sauf si des motifs légitimes et impérieux pour le traitement prévalent sur vos intérêts et droits et libertés.

L'ensemble de ces droits peut être exercé auprès du Délégué à la protection des données par courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@ast74.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante AST 74 – A l'attention du Délégué à la protection des données – 4 rue Léon Rey Grange, 74960 Meythet, accompagné d'un titre d'identité signé. Nous nous efforcerons de donner suite à votre demande dans un délai raisonnable et, en tout état de cause, dans les délais fixés par la loi.

En cas de réponse que vous estimeriez insatisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL autorité de contrôle compétente en France, à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

Siège social et administratif

44, chemin de la Prairie CS 90417 ANNECY
74013 ANNECY CEDEX
Tél : 04 50 45 13 56
SIRET 776 529 166 00196 | Code NAF 8621 Z
TVA FR 08 776 529 166

santetravail@ast74.fr

www.ast74.fr

Suivez-nous sur



Organisme certifié AMEXIST
Audité par AFNOR certification
N° d'attestation DPST3011



Identité et coordonnées du DPO	<p>Alexandra BRUN Pour contacter le DPO : écrire à « AST 74 – A l'attention du DPO Alexandra BRUN, 4 rue Léon Rey Grange 74960 Meythet ou par mail à dpo@ast74.fr.</p>
Base juridique du traitement des données personnelles	<p>Le traitement de vos données à caractère personnel est soumis au respect du règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données, dit « RGPD », et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018.</p> <p>Selon le règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), le traitement des données personnelles de santé est autorisé et ce, sans consentement préalable de l'utilisateur, s'il poursuit notamment une finalité d'appréciation médicale : soins, diagnostics et médecine préventive.</p>
Données collectées	<p>Les données que nous traitons sont en principe recueillies directement auprès des personnes concernées. Toutefois, certaines données des salariés dont AST 74 doit assurer la prise en charge peuvent être recueillies de manière indirecte auprès de leurs employeurs, adhérents d'AST74 : données administratives et/ou données relatives à leur situation professionnelle. Les différentes catégories de données que nous sommes amenés à traiter sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les informations administratives et de contact (nom, nom de naissance, prénom, sexe, date de naissance...); • les informations relatives à la situation personnelle et familiale (situation de famille, nombre d'enfants...); • les informations relatives à la formation, à l'emploi et au poste de travail (type de contrat de travail, date d'entrée dans l'entreprise adhérente, code Profession et Catégorie Socioprofessionnelle...); • le numéro de sécurité sociale ; • les informations médicales.
Finalités des traitements	<p>La tenue du Dossier Médical de Santé au Travail (DMST) Aux fins notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conduire les actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel ; • Conseiller les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail, de prévenir le harcèlement sexuel ou moral, de prévenir ou de réduire les effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels mentionnés à l'article L.4161-1 du code du travail et la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs ; • Assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur santé au travail et leur sécurité et celle des tiers, des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels mentionnés à l'article L.4161-1 du code du travail et de leur âge ; • Participer au suivi et contribuer à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire. <p>La réalisation d'enquêtes et d'études.</p>
Caractère obligatoire de la collecte	<p>Oui, mais conformément à la réglementation en vigueur, nous nous engageons à ne collecter que les données exclusivement nécessaires aux finalités susvisées, conformément au principe de minimisation de la collecte.</p>
Destinataires des données	<p>L'accès aux données personnelles est strictement limité aux salariés d'AST74 habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront être éventuellement communiquées à des tiers dans le cadre de la réalisation des missions d'AST74 et sous respect du secret médical.</p>
Conservation des données	<p>Les données à caractère personnel sont conservées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées et conformément aux obligations légales applicables.</p> <p>Le dossier médical de santé au travail doit être conservé en base active pendant une durée de 40 ans à compter de la date de la dernière visite.</p> <p>Certaines exceptions sont toutefois prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50 ans pour les cas d'exposition à des agents chimiques dangereux et également pour les expositions aux rayonnements ionisants. <p>En raison de sa mission légale visant à la réalisation d'étude épidémiologique, AST74 peut être amené à archiver certaines données en base intermédiaire à des fins statistiques anonymisées. Les durées de conservation sont déterminées préalablement à la réalisation de ces études.</p>
Transfert des données Européenne	<p>→ Non</p>